



Strasbourg, 17 novembre 2022

CDCPP(2022)9
Point 10.1 de l'ordre du jour

**COMITÉ DIRECTEUR
DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU PAYSAGE
(CDCPP)**

PATRIMOINE CULTUREL

**Convention du Conseil de l'Europe sur les infractions
visant des biens culturels**

Journées européennes du Patrimoine

Stratégie 21

**Plan d'action de la Convention de Faro
et Projet conjoint « La Voie de Faro »**

Réseau Herein

Note du Secrétariat
préparée par la
Direction de la Participation démocratique
Service de la Culture, de la Nature et du Patrimoine

www.coe.int/cdcpp
cdcpp@coe.int

I. CONVENTION DU CONSEIL DE L'EUROPE SUR LES INFRACTIONS VISANT DES BIENS CULTURELS¹

Contexte général

[La Convention du Conseil de l'Europe sur les infractions visant des biens culturels](#) a été ouverte à la signature le 19 mai 2017 lors de la 127^e session du Comité des Ministres à Chypre. Elle remplace la précédente Convention de Delphes de 1985. La convention est entrée en vigueur le 1^{er} Avril 2022 suite à la ratification par cinq États, dont au moins trois États membres du Conseil de l'Europe. À ce jour, Chypre, la Grèce, la Hongrie, l'Italie, la Lettonie et le Mexique l'ont ratifiée.

La Convention de Nicosie est gérée en collaboration avec l'Unité de coopération en matière pénale du Conseil de l'Europe.

État d'avancement

La suggestion de la Division de la culture et du patrimoine culturel d'organiser une conférence consacrée à la Convention de Nicosie sous la présidence lettone du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a jusqu'à présent reçu un accueil favorable et des contacts préliminaires ont été pris avec les Ministères lettons de la culture et des affaires étrangères pour évaluer la faisabilité de la tenue d'un tel événement.

Le Conseil de l'Europe participera en tant que Conseil consultatif au projet RITHMS (Research, Intelligence and Technology for Heritage and Market Security) dirigé par l'Institut italien de technologie et financé par le programme Horizon de l'UE. Le projet vise à renforcer la capacité opérationnelle de la police et des autorités douanières/frontalières à faire face à la nature de plus en plus organisée et polycriminelle du trafic de biens culturels par la recherche, l'innovation technologique, la sensibilisation et la formation.

Afin de promouvoir la Convention sur les infractions visant des biens culturels, une courte brochure sera publiée d'ici la fin de 2022.

Actions requises

Le CDCPP est invité à :

- prendre acte de l'entrée en vigueur de la convention de Nicosie le 1er avril 2022 ;
- encourager les autres États membres, et les États non-membres du Conseil de l'Europe à signer et à ratifier la Convention ;
- promouvoir la Convention de Nicosie en tant qu'un instrument ouvert lors de manifestations européennes et internationales ;
- se féliciter de la collaboration étroite entre la Division de la Culture et du Patrimoine culturel et l'Unité de coopération en matière de droit pénal du Conseil de l'Europe, en tant que moyen prometteur de réaliser les objectifs de la Convention de Nicosie.

¹ Contribution aux Objectifs de développement durable (ODD) : (4) *Éducation de qualité* ; (9) *Industrie, innovation et infrastructure* ; (11) *Villes et communautés durables* ; (12) *Consommation et production durables* ; (16) *Paix, justice et institutions efficaces* ; (17) *Partenariats pour la réalisation des objectifs*.

II. JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE²

Contexte général

Les [Journées européennes du patrimoine](#) (JEP) sont l'événement culturel participatif le plus réputé auquel participent ensemble les citoyens européens. Lancé en 1985 en France, le programme constitue, depuis 1999, une initiative conjointe du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne.

État d'avancement

Thèmes paneuropéens



L'idée lancée en 2015 de définir des thèmes communs pour les JEP s'est avérée fructueuse, puisqu'elle a permis de rassembler les manifestations sous une même bannière, et de renforcer ainsi la dimension européenne du programme.

En 2022, les JEP célèbrent le patrimoine durable, avec des événements qui se dérouleront de la mi-août à début novembre 2022. Afin de préparer les événements de 2022, le comité consultatif des JEP sur le patrimoine durable a participé à l'élaboration du récit associé au thème, le présentant comme une occasion pour les organisateurs d'événements et les visiteurs de réfléchir à la manière dont ils peuvent identifier et protéger le patrimoine matériel, immatériel et naturel, promouvoir le tourisme durable, considérer l'utilisation des ressources, et demander comment ces questions se rapportent au patrimoine, à l'art et à la préservation des paysages, de la faune et de la biodiversité.

Une [brochure](#) complète présentant le thème du patrimoine durable, suggérant des idées d'événements, les meilleurs conseils pour les organisateurs d'événements sur la minimisation de l'impact environnemental de leurs événements et donnant des exemples de bonnes pratiques, a été préparée et publiée le 1er mars 2022 et diffusée dans les 48 pays participants.

Les thèmes communs votés pour les prochaines années sont « Patrimoine vivant » (2023), « Patrimoine des routes, réseaux et connexions » (2024) et « Patrimoine architectural » (2025).

Jeunes acteurs du patrimoine européen



L'initiative [Jeunes acteurs du patrimoine européen](#) est considérée comme une occasion unique d'associer les membres les plus jeunes de la société aux activités sur le patrimoine, à la fois en ligne et dans leur environnement immédiat.

La dernière édition de Young European Heritage Makers a été annoncée en mai 2022. Avant l'annonce, des directives à l'intention des coordonnateurs nationaux et des mentors (professionnels officiellement autorisés à travailler en contact direct avec les enfants et les jeunes) ont été publiées à la suite des commentaires reçus des coordonnateurs nationaux. Le principal changement apporté aux lignes directrices par rapport à l'édition précédente est l'introduction de deux catégories d'âge (6-11 ans et 11-17 ans).

Les bonnes pratiques consistant à impliquer des groupes plutôt que des individus se sont poursuivies dans l'édition 2022 des Young European Heritage Makers. Conformément aux Lignes directrices introduites déjà en 2021, les mentors identifient des groupes d'enfants/jeunes intéressés par le patrimoine, les initient au patrimoine local qui les entoure et veillent à ce que l'activité soit pratiquée

² Contribution aux ODD : (4) Education de qualité ; (5) Égalité entre les sexes ; (8) Travail décent et croissance économique ; (11) Villes et communautés durables ; (12) Consommation et production durables ; (13) Mesures relatives à la lutte contre le changement climatique ; (17) Partenariats pour la réalisation des objectifs.

conformément à la [politique de sauvegarde de l'enfance du Conseil de l'Europe](#). Le Manuel du [Conseil de l'Europe « Écouter – Agir – Changer » sur la participation des enfants pour les professionnels travaillant pour et avec les enfants](#) », ainsi que [La Stratégie de l'UE relative aux droits de l'enfant et la Garantie européenne pour l'enfance | La Commission européenne \(europa.eu\)](#) devrait guider la mise en œuvre des activités afin d'assurer une protection juridique claire au niveau local.

Le formulaire de candidature a été mis à disposition en août 2022, accompagné d'une nouvelle vidéo pour chaque groupe cible, et sera fermé d'ici la fin décembre. Tous les pays participant au programme JEP sont invités à prendre part à cette initiative. Jusqu'à présent, six pays ont confirmé leur participation: l'Espagne, la Finlande, l'Italie, le Monténégro, la Macédoine du Nord et la Slovaquie.

Récits sur le patrimoine européen



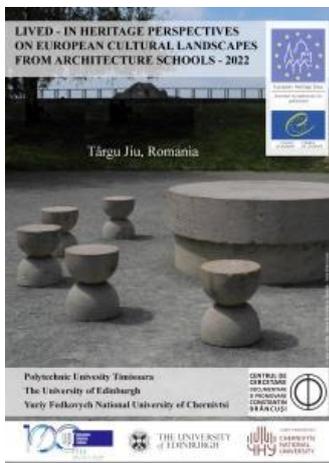
L'Appel à [récits sur le patrimoine européen](#), une initiative de mise en concurrence en vue de l'octroi de subventions, a été lancé en 2018 dans le cadre de l'Année européenne du patrimoine culturel. Cette activité vise à mettre en lumière la dimension européenne de sites du patrimoine et des travaux entrepris dans ce domaine par des communautés d'Europe.

Les communautés sont invitées à partager leurs histoires, grandes et petites, et éventuellement à les transformer en projets subventionnés, qui contribueront au patrimoine de leurs communautés d'aujourd'hui. Le processus de sélection est décrit dans les conditions générales de l'appel, et suite à l'évaluation par un panel européen, un montant total de 100 000 € est réparti entre les candidats retenus pour mener à bien leurs projets.

La dernière édition de l'Appel a été lancée le 17 novembre 2021. Comme chaque année, il était ouvert à toute communauté des JEP ayant organisé au moins un événement des JEP au cours des quatre dernières années. En outre, les lauréats des Prix européens du patrimoine/Prix Europa Nostra et les sites du label du patrimoine européen peuvent postuler dans les mêmes conditions. L'appel a pris fin le 17 janvier 2022.

Après la clôture de l'appel, l'évaluation de l'éligibilité et la publication en ligne des candidatures reçues, le jury du premier tour a sélectionné les 20 histoires les plus convaincantes qui ont ensuite été invitées à soumettre une demande de subvention complète et une ventilation du budget. Le jury européen a ensuite sélectionné 11 histoires éligibles pour recevoir une subvention d'un montant maximum de 10 000 euros.

Projets européens de coopération transfrontalière



L'initiative des projets européens de coopération transfrontalière, qui vise à promouvoir la dimension européenne des JEP par l'octroi de subventions directes, a également été lancée en 2018 dans le cadre de l'action menée pour soutenir et stimuler l'Année européenne du patrimoine culturel. Il s'agit de soutenir financièrement un petit nombre de projets transfrontaliers organisés et dirigés par les coordinateurs nationaux des JEP. Dans le cadre de ces projets, les coordinateurs nationaux travaillent ensemble pour rechercher des synergies et transmettre leurs connaissances communes au réseau des JEP.

Les activités sont dirigées par le coordinateur national des JEP du pays à l'initiative du projet, en coopération avec les coordinateurs nationaux des pays partenaires. Le bénéficiaire de la subvention doit être un ministère, un organisme national, une institution ou une association qui travaille avec des pays partenaires pour développer des projets européens de coopération transfrontalière en vue de renforcer la

dimension européenne du programme et d'y faire participer des publics plus larges et plus divers.

Pour faire une demande de subvention, les coordinateurs nationaux des JEP sont invités à présenter des propositions de projet et à proposer des partenariats lors de l'assemblée annuelle des JEP. Des propositions de projet résumées peuvent également être soumises par courriel au secrétariat à l'adresse : jep-ehd@coe.int. Les propositions de projet sont examinées par le secrétariat, en concertation avec la Commission européenne et les coordinateurs nationaux des JEP partenaires.

Deux projets européens de coopération transfrontalière sont soutenus en 2022 :

Projet 1 : Lived-in-Heritage: Perspectives on European Cultural Landscapes from Architectural Schools (mené par la Roumanie en partenariat avec l'Ukraine et le Royaume-Uni-Écosse)

Le projet vise à promouvoir la coopération entre les universités et la pratique dans le domaine du patrimoine culturel au niveau européen, en mettant l'accent sur la notion de paysage culturel dans les contextes urbains historiques à travers le paradigme du patrimoine vivant: impliquer les gens dans la prise de décision en matière de patrimoine et veiller à ce que le patrimoine serve leur bien-être. Le projet est directement lié au thème commun des JEP 2023 du patrimoine vivant.

Le projet a débuté par une réunion d'échange de connaissances en ligne d'une journée en mars 2022 entre les étudiants et le personnel enseignant des trois écoles d'architecture (Timisoara en Roumanie, Tchernivtsi en Ukraine et Édimbourg en Écosse). Au cours de la réunion, les participants ont partagé leurs points de vue sur le patrimoine habité et ont discuté des préparatifs d'une visite en personne de 4 jours des élèves et du personnel enseignant des trois écoles à Târgu Jiu en Roumanie (désigné site du patrimoine mondial en 1991) qui était au centre de cette initiative transfrontalière. À travers une série d'ateliers et d'études de groupe, les sujets suivants ont été explorés : la relation entre les éléments artificiels et naturels de l'environnement, la ligne d'horizon du site et l'impact des développements des années 1970-80, et la fragmentation du site par le chemin de fer et la route. L'atelier final a eu lieu le 14 septembre et les résultats seront présentés d'ici la fin de l'année.

Projet 2 : EHD et Wiki Loves Monuments (mené par Royaume Uni-Ecosse en partenariat avec la Lettonie et la Finlande)

Le projet vise à aider les pays des JEP à intégrer le concours photographique international Wiki Loves Monuments - qui encourage les gens à prendre des photos de monuments et à les placer sous licence libre - dans leurs activités des JEP et à promouvoir la coopération transfrontalière entre les partenaires des JEP autour de la promotion de leur patrimoine. Le projet créera des vidéos et de la documentation pratiques pour aider les coordinateurs à encourager leurs participants à prendre part au concours. Elles seront traduites dans les langues nationales de chaque pays partenaire et ces ressources seront « clé en main » – les coordinateurs nationaux n'auront qu'à les transmettre aux participants.

Synergies avec les sites ayant obtenu le label « Patrimoine européen »



En coopération avec la Commission européenne, une opportunité de financement a été développée pour les sites ayant obtenu le Label du patrimoine européen afin de mettre en œuvre des projets spécifiques dans le cadre du programme JEP. La nouvelle édition de l'appel a été lancée le 17 novembre 2021. À la suite de la clôture de l'appel le 17 janvier 2022, les candidatures éligibles ont été évaluées par le comité d'évaluation européen, qui a sélectionné trois sites du Label du patrimoine européen, qui a choisi trois Sites du label du patrimoine européen pour recevoir chacun une subvention d'un maximum de 14.500 euros.

Visibilité et communication



Communiqué de presse

Le 7 septembre 2022, le Conseil de l'Europe et la Commission européenne ont publié conjointement un communiqué de presse officiel pour annoncer le début des Journées européennes du patrimoine. Il comprend des citations de la Secrétaire générale, Marija Pejčinović Burić, et de la Commissaire Mariya Gabriel. Il peut être trouvé ici en [anglais](#) et en [français](#).



Vidéo de lancement

L'Ambassadeur Breifne O'Reilly, représentant permanent de l'Irlande auprès du Conseil de l'Europe, a signalé le début de la Semaine du patrimoine irlandais et le début de la saison 2022 des Journées européennes du patrimoine, avec un message vidéo spécial depuis le Parc historique de l'Orangerie à Strasbourg. La Semaine du patrimoine s'est achevée le 21 août et la présidence irlandaise du Conseil de

l'Europe s'est poursuivie jusqu'en novembre. Regardez le message vidéo de l'ambassadeur [ici](#).



Video reportages

Une nouvelle série de reportages vidéo est en cours de préparation pour être réalisée dans 8 pays différents, donnant aux téléspectateurs un aperçu de l'expérience de première main telle que vue par les visiteurs de l'événement. Le premier de la série de reportages peut être visionné [ici](#).



Site web des JEP

Le site web du programme est continuellement utilisé comme plaque tournante principale pour présenter les événements des JEP à un public européen plus large, attirant quotidiennement des milliers de visiteurs dans le monde entier.

Au total, 14 articles bilingues ont été publiés sur le site Web des JEP et d'autres articles sont en cours de préparation pour promouvoir davantage le site Web, et des bulletins électroniques et des communiqués de presse et des séances d'information sont publiés

régulièrement à des moments clés tout au long de l'année.

Médias sociaux

Les JEP ont continué de renforcer leur présence sur les médias sociaux.

FaceBook – www.facebook.com/EHDDays

Twitter – www.twitter.com/JEP_EHD

Instagram – www.instagram.com/europeanheritagedays

YouTube – www.youtube.com/channel/UCnoazY5ZN-NHBwkqy6JRM1w

Hashtag - #EuropeanHeritageDays

Actions requises

Le CDCPP est invité à :

- saluer l'état d'avancement de la mise en œuvre du Programme des Journées européennes du patrimoine 2022-2023 ;
- féliciter le réseau des coordinateurs nationaux des JEP pour l'organisation réussie de dizaines de milliers de manifestations dans le cadre des Journées européennes du patrimoine;
- encourager les États membres à participer au thème paneuropéen choisi pour les Journées européennes du patrimoine en 2023, à savoir le « Un Patrimoine vivant ».
- promouvoir l'engagement des jeunes dans les célébrations des Journées européennes du patrimoine tel qu'illustré par l'expérience réussie présentée par les partenaires finlandais.

III. STRATÉGIE 21³



Contexte général

La Stratégie 21 (ST21) fournit des lignes directrices pour promouvoir la bonne gouvernance et la participation à l'identification et à la gestion du patrimoine. Elle diffuse des approches innovantes pour améliorer l'environnement et la qualité de vie des citoyens européens. Elle a été officiellement lancée en avril 2017 à Chypre.

La Stratégie propose des recommandations et des pistes d'action concrètes concernant la gestion du patrimoine dans le cadre de ses trois composantes : Composante sociale, Développement territorial et économique, et Connaissances et éducation. Une [page web consacrée à la ST21](#) (en anglais et en français) propose des outils de base, tels que des défis, des recommandations, des pistes d'action et des bonnes pratiques liées aux interventions sur le patrimoine, ainsi que des textes de référence et des fiches d'information.

Les États membres du CDCPP, les observateurs et les autres parties prenantes ont fourni des exemples de bonnes pratiques témoignant de la mise en œuvre des recommandations de la Stratégie 21 en utilisant une approche participative et interdisciplinaire, notamment en relation avec les initiatives menées pendant l'Année européenne du patrimoine culturel, et également pour la publication, en juin 2019, de « [La collection dorée des bonnes pratiques](#) ».

L'approche globale retenue pour les bonnes pratiques comprend une brève analyse de l'impact et des résultats des interventions dans le domaine du patrimoine, y compris les obstacles rencontrés et les leçons apprises. L'accent est placé sur le changement et les approches innovantes et les lignes de convergences avec les principes de la Convention de Faro et le rapport « [Participatory Governance of Cultural Heritage](#) », publié en 2018 par le groupe d'experts MOC de l'Union européenne, sont mises en exergue.

[Le CLOM ST21 \(plate-forme d'apprentissage en ligne pour la mise en œuvre de la Stratégie 21 en dix étapes\)](#) a été mis à disposition à partir d'octobre 2021, permettant une exploration conviviale des trois composantes de la Stratégie 21, abordant ses différents sujets et recommandations et offrant des fonctionnalités créatives. Il présente aux participants les origines et le contenu de la [Recommandation CM/Rec\(2017\)1](#) du Conseil de l'Europe, [qui définit la Stratégie 21](#). Le CLOM (Cours en ligne ouvert et massif) forme les participants à l'évaluation de leurs propres activités patrimoniales afin qu'ils puissent faire partie du pool de bonnes pratiques de la Stratégie 21. Il encourage également la mise en réseau en échangeant des expériences et des informations entre les participants, les enseignants, les réseaux des États membres et l'équipe Stratégie 21 du Conseil de l'Europe.

[Les lignes directrices méthodologiques](#) pour la Stratégie 21 complètent les [fiches d'information](#) et les autres ressources disponibles sur le site Web afin d'améliorer la mise en œuvre de la Stratégie.

État d'avancement

Bonnes pratiques

Les États membres et la communauté du patrimoine au sens large ont été invités à partager de nouveaux [exemples / pratiques](#) inspirants [dans le cadre du travail sur la ST21](#), et à faire partie des meilleures pratiques de la ST21. En 2022, une attention particulière a été accordée à :

1. des projets, des initiatives ou des pratiques qui illustrent des approches intégrées, mettant [en valeur l'une des trois principales composantes de ST21](#);
2. les projets ou initiatives d'IA/numériques qui introduisent des approches et des pratiques novatrices dans leur gestion;

³ Contribution aux ODD : (1) Pas de pauvreté ; (4) Éducation de qualité ; (5) Égalité entre les sexes ; (8) Travail décent et croissance économique ; (9) Industrie, innovation et infrastructure ; (11) Villes et communautés durables ; (12) Consommation et production durables ; (13) Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques ; (17) Partenariats pour la réalisation des objectifs.

3. des projets ou des initiatives liés à l'Ukraine, toujours en cours (même dans des circonstances très difficiles) en Ukraine ou dans d'autres pays européens;
4. les projets ou initiatives des réseaux établis des Journées européennes du patrimoine et de la Convention de Faro qui sensibilisent au patrimoine durable et vivant, à l'éducation, aux migrations, au changement climatique et/ou à tout autre thème pertinent passé ou nouveau ;
5. d'autres activités pertinentes pourraient encore être envisagées et publiées sur notre site Web [dédié ST21](#) (soumis via le formulaire du [site Web](#) ou par [courrier électronique](#)), même s'ils ne sont pas spécifiquement dédiés aux pratiques susmentionnées,

Sur l'usage du CLOM ST21

Comme ST21 vise à promouvoir une approche unificatrice du patrimoine culturel en tant que ressource pour la démocratie, le [CLOM ST21](#) aide à relever certains des défis liés à la cohésion sociale, au développement économique et territorial, ainsi qu'à l'éducation et à la connaissance. Il fournit aux gestionnaires du patrimoine aux niveaux local, régional et national les connaissances et les compétences nécessaires pour mettre en œuvre les recommandations de la Stratégie. Le CLOM guide également les participants dans l'analyse de leurs projets et activités liés au patrimoine et pourrait donc être particulièrement utile lorsqu'ils postulent à la base de données des bonnes pratiques de la Stratégie 21.

La Stratégie 21 dans votre pays

Le site web de la ST21 comprendra une page intitulée « La Stratégie 21 dans votre pays », où la traduction de différents documents de la ST21, tels que les outils, le manuel et la méthodologie, et des exemples de bonnes pratiques nationales peuvent être trouvés.

De même, les événements de diffusion de ST21 et de son outil de gestion/évaluation du patrimoine (CLOM ST21) sont encouragés dans les États membres, afin d'appliquer les recommandations de ST21 et de préparer de nouvelles ratifications et la mise en œuvre des conventions du Conseil de l'Europe dans le domaine du patrimoine culturel.

ESPAGNE / [Événements de dissemination de la Stratégie 21 \(hybride\)](#) ont eu lieu du 20 au 21 septembre 2022 à San Millán de la Cogolla (La Rioja), co-organisés par le Conseil de l'Europe et la Fondation San Millán de la Cogolla.

- **La session internationale de diffusion** (20 septembre) a abordé les recommandations, les défis et l'évaluation de ST21, et a assuré l'échange entre les participants. L'événement a été diffusé en direct.
- Au cours de la **session de diffusion (nationale) espagnole** (21 septembre), les participants ont échangé sur un micro(web)site ST21 nouvellement créé et l'utilisation de ST21 comme accélérateur en ce qui concerne la mise en œuvre de la Convention de Faro que l'Espagne a ratifiée en avril 2022, et d'autres instruments existants du Conseil de l'Europe. L'événement a également été diffusé en direct en espagnol.

ST21 - image de marque et communication pour les projets du patrimoine culturel

Afin d'uniformiser davantage la communication relative à ST21 dans les pays membres, un nouveau « guide de style de la marque ST21 » est en cours de préparation et sera disponible début 2023.

Le site Web ST21 offre un format convivial :

- une collection de bonnes pratiques;
- la plateforme CLOM ST21 – un guide étape par étape pour une gestion réussie du patrimoine culturel, l'application des recommandations ST21 – y compris sur l'évaluation et l'utilisation des méthodologies de projet ;
- des actualités sur les activités ST21 et ses nouvelles ressources innovantes.

Actions requises

Le CDCPP est invité à :

- se féliciter des progrès accomplis dans le suivi de la Stratégie 21 ;
- participer dans la mise en œuvre de la Stratégie 21, notamment en :
 - introduisant la Stratégie 21 dans les stratégies nationales du patrimoine;
 - promouvant largement le nouveau CLOM aux niveaux national/régional/local ;
 - répondre à l'appel de 2022 de proposer des bonnes pratiques/initiatives et en contribuant à leur échange aux niveaux national et international ;
 - traduisant et adaptant les matériels promotionnels disponibles dans les langues nationales et la création de sites Web adaptés aux besoins de chaque État membre;
 - organiser des événements de diffusion nationaux, conjoints ou internationaux et soutenir des actions d'activités ciblées au niveau national au moyen de contributions volontaires.

IV. PLAN D'ACTION DE LA CONVENTION DE FARO ET PROGRAMME CONJOINT « LA VOIE DE FARO »⁴

Contexte général

La [Convention de Faro sur la valeur du patrimoine culturel pour la société](#) offre un cadre pour définir le rôle de la société civile dans les processus de décision et de gestion liés au patrimoine culturel. Elle met l'accent sur les aspects importants du patrimoine dans leur relation avec les droits de l'homme et la démocratie et encourage une compréhension plus large du patrimoine et de ses rapports avec les communautés et la société. Elle invite les citoyens à prendre conscience que l'importance du patrimoine culturel ne réside pas dans les objets et les lieux en tant que tels, mais dans les significations et les usages qu'on leur attribue et les valeurs qu'ils représentent pour les sociétés.

Adopté en 2005 et entré en vigueur en 2011, 21 pays ont aujourd'hui ratifié cet instrument juridique et six l'ont signé.

Les [pages web consacrées au Plan d'action de la Convention de Faro](#) présentent ses principaux objectifs et ses priorités, à savoir la gouvernance démocratique du patrimoine impliquant les acteurs locaux, le rôle du patrimoine dans le traitement des problèmes sociétaux et la mise en place d'un cadre de coopération et de politiques intégrées et inclusives.

Les travaux en 2022 comprennent :

Signatures et ratifications

Après la ratification de la convention par l'Italie le 15 décembre 2020, En 2022, deux nouveaux États membres ont ratifié la convention :

- l'**Espagne** (Avril 2022) ;
- la **Belgique** (Mai 2022)

La ratification par la **Pologne** a été approuvée par le Parlement national mais la notification officielle n'a pas encore été reçue.

⁴ Contribution aux ODD : (4) Éducation de qualité ; (5) Égalité entre les sexes ; (8) Travail décent et croissance économique ; (9) Industrie, innovation et infrastructure ; (10) Inégalités réduites ; (11) Villes et communautés durables ; (12) Consommation et production durables ; (13) Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques ; (16) Paix, justice et institutions efficaces.

Le plan d'action de Faro

Réunion du Réseau espagnol de la Convention de Faro, 11 juin 2022, Cordoue, Espagne



Dans le cadre du Plan d'action de la Convention de Faro, le Conseil de l'Europe a tenu le 11 juin une réunion préparatoire pour la création du Réseau espagnol de la Convention de Faro. La réunion a été organisée conjointement avec l'initiative locale « Patios de la Axerquía » (PAX), membre du Réseau européen de la Convention de Faro, et a rassemblé des initiatives de la société civile de plusieurs régions d'Espagne.

Le représentant du ministère espagnol de la Culture et des Sports qui a participé à la réunion a confirmé le soutien du ministère à la création du réseau dans

le cadre du processus de mise en œuvre de la Convention de Faro en Espagne, suite à sa récente ratification en avril 2022. Plus d'informations sont disponibles via le lien suivant: <https://www.coe.int/en/web/culture-and-heritage/-/preparatory-meeting-for-the-spanish-faro-convention-network>.

Conférence internationale « Patrimoine culturel : approche participative », 21 septembre 2022, Novi Sad, Serbie



L'Association Almasani, membre du Réseau de la Convention de Faro, a organisé le 21 septembre une conférence internationale intitulée « Patrimoine culturel : approche participative » à Novi Sad (Serbie), l'une des capitales européennes de la culture 2022. Le Secrétariat de Faro a participé à la conférence, avec les représentants de différentes communautés et initiatives patrimoniales de Serbie.

La conférence a donné un élan pour diffuser davantage les principes de la Convention de Faro, discuter de la création d'un réseau serbe de la Convention de Faro et confirmer le soutien concret des autorités locales et régionales aux principes de la Convention de Faro.

Journées recherche-action « Convention de Faro : Définir ensemble le patrimoine », 27 et 28 septembre 2022, Bordeaux, France



Les journées de recherche-action ont été organisées conjointement par le Conseil de l'Europe, la Région Nouvelle Aquitaine et la Métropole de Bordeaux à Bordeaux (France) les 27 et 28 septembre 2022.

La réunion visait à élargir la discussion sur la difficulté de concilier le rôle et la place de la science et des scientifiques avec un processus démocratique de collecte de connaissances et de promotion du patrimoine.

Compte tenu des valeurs partagées promues par la Convention de Faro et sur la base d'expériences concrètes, il s'est ensuite concentré sur la manière dont les scientifiques, les communautés patrimoniales, les représentants élus et d'autres peuvent être raisonnablement impliqués dans le développement de travaux de recherche partagés et collaboratifs sur ce qui fait et peut être considéré comme patrimoine.

Séminaire régional de la Convention de Faro, 17 et 18 octobre 2022, Tallinn, Estonie



Le Conseil de l'Europe, en collaboration avec l'Agence finlandaise du patrimoine et le Ministère estonien de la culture, a organisé un séminaire régional sur la Convention de Faro les 17 et 18 octobre à Tallinn, Estonie.

L'événement a réuni 70 participants du secteur gouvernemental et de la société civile de Finlande et d'Estonie, ainsi que des participants internationaux. Il visait à partager les expériences, les bonnes pratiques et les défis dans le processus de mise en

œuvre de la Convention de Faro dans ces deux pays et à offrir des orientations supplémentaires dans ce domaine par le Conseil de l'Europe.

Outre le programme officiel du séminaire régional du 17 octobre, des visites de sites culturels et patrimoniaux et de communautés locales de Tallinn ont été organisées le 18 octobre.

Définition du plan d'action pour la mise en œuvre de la Convention de Faro en Espagne, 22 novembre 2022, Sigüenza, Espagne

Suite à la récente ratification de la Convention de Faro par l'Espagne, le Ministère espagnol de la Culture et des Sports organise une réunion avec les autorités régionales espagnoles, le 22 novembre, à Sigüenza, dans le but d'établir un plan d'action pour la phase de mise en œuvre de la Convention, impliquant tous les acteurs concernés. Le Secrétariat de Faro participera à cette réunion dans le but de fournir aux autorités espagnoles des orientations et des bonnes pratiques à cet égard.

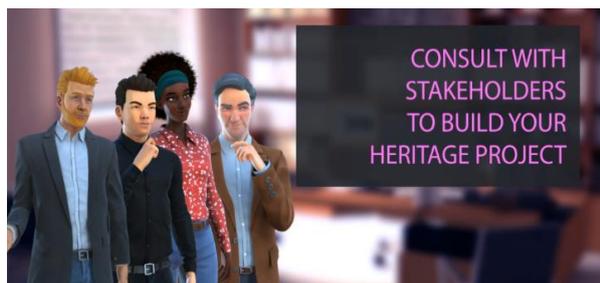
Une nouvelle publication « La Convention de Faro à l'œuvre en Europe: exemples choisis »



Une nouvelle publication intitulée « [La Convention de Faro à l'œuvre en Europe : exemples choisis](#) » est désormais disponible en format numérique et papier. La publication a été faite dans le cadre du projet joint du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne « La voie de Faro : participation accrue au patrimoine culturel ». Il vise à mettre en évidence plusieurs initiatives en matière de patrimoine culturel émanant de groupes de praticiens et de facilitateurs d'activités axées sur le patrimoine et centrées sur les personnes, qui ajoutent de la valeur à

leur patrimoine local conformément aux principes et critères de la Convention de Faro.

Jeu de rôle en ligne « Your Faro way »



La version finale du jeu a été présentée lors de la conférence de clôture du projet joint du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne « La voie de Faro: participation accrue au patrimoine culturel » en décembre 2021, à Lisbonne, Portugal.

Tout au long de l'année 2022, différentes activités de communication et de promotion ont été organisées pour diffuser davantage le jeu auprès

du grand public, y compris des interviews par l'équipe de Faro et la promotion du jeu lors de conférences, de réunions et par le biais du Réseau de la Convention de Faro.

Actions requises

Le CDCPP est invité à :

- encourager les Etats membres du Conseil de l'Europe à signer et ratifier la Convention de Faro ;
- saluer l'état d'avancement de la mise en œuvre du projet conjoint avec l'UE « La voie de Faro » et du plan d'action de la Convention de Faro et à participer à ces travaux, notamment en :
 - diffusant des matériels promotionnels et des traductions ;
 - promouvant le nouveau jeu sur Faro ;
 - soutenant les initiatives inspirées par la Convention de Faro aux niveaux local, régional et national ;
 - échangeant et en donnant des conseils sur les activités prévues en 2022 et au-delà.

V. RÉSEAU HEREIN⁵

Contexte général

HEREIN a été créé par le Conseil de l'Europe à la demande des États membres pour rendre compte de l'évolution des législations et des pratiques dans les pays participants et permettre la mise en commun et le partage d'informations sur le patrimoine culturel. Conformément aux conclusions de la [5^e session de la Conférence européenne des ministres responsables du patrimoine culturel](#) (Portoroz, Slovénie, 2001), le réseau HEREIN a pour objectifs de :

- faire de la base de données un outil efficace et efficient de collecte et de partage, non seulement d'informations, mais aussi de connaissances ;
- fournir des informations par pays sur des sujets de préoccupation spécifiques du Comité directeur, touchant au patrimoine culturel ;
- renforcer sa capacité à servir d'espace d'échanges et de réseau pour les professionnels du patrimoine.

État d'avancement

En 2022, les activités sont notamment les suivantes :

- préparation d'un rapport sur le patrimoine culturel et l'action climatique, basé sur l'analyse des réponses à l'enquête participative lancée suite au débat thématique du CDCPP sur le

⁵ Contribution aux ODD : (4) Éducation de qualité ; (5) Égalité entre les sexes ; (8) Travail décent et croissance économique ; (9) Industrie, innovation et infrastructure ; (13) Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques ; (17) Partenariats pour la réalisation des objectifs.

- changement climatique ;
- réunion en ligne des correspondants "HEREIN au jardin" (4 février 2022, 13 participants) pour discuter de l'édition européenne de *Rendez-vous aux jardins* (promue par ce réseau) à laquelle 24 pays européens ont participé ;
- restructuration de la section Jardins historiques du site Web HEREIN ;
- collecte des dernières informations sur les politiques nationales des jardins historiques pour mettre à jour la page Web dédiée ;
- lancement d'un groupe de travail sur un futur rapport sur les bonnes pratiques en matière de jardins historiques ;
- préparation d'une réunion présentielle des coordinateurs nationaux en 2023 pour réfléchir à l'évolution future de HEREIN.

Actions requises

Le CDCPP est invité à :

- tirer parti de la contribution potentielle du réseau HEREIN aux débats du CDCCP à travers la collecte et l'analyse d'informations pertinentes ;
- participer aux activités et soutenir les efforts de consolidation du projet HEREIN, y compris par des contributions volontaires ;
- encourager l'ensemble des États membres à participer aux activités et initiatives d'HEREIN en désignant (le cas échéant) un coordinateur national en tant que correspondant.